



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2019-089

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2019

Sommaire

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-06-27-006 - Arrêté de suppléance du préfet de région Occitanie 29 juin au 1er juillet 2019 (1 page)

Page 3

R76-2019-06-24-008 - Arrêté portant modification de la section prospective du CESER Occitanie (1 page)

Page 5

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-06-27-006

Arrêté de suppléance du préfet de région Occitanie 29 juin
au 1er juillet 2019



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

**Arrêté organisant la suppléance du préfet de région
du samedi 29 juin 2019 18h00
au lundi 1er juillet 2019 08h00**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 7 mai 2019 portant nomination M. Nicolas Hesse, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie ;

Considérant l'absence simultanée de M. Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et de M. Nicolas Hesse, secrétaire général pour les affaires régionales du samedi 29 juin 18h00 au lundi 1er juillet 08h00 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Art. 1^{er}. – M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la région Occitanie du samedi 29 juin 18h00 au lundi 1er juillet 08h00.

Art. 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 27 juin 2019

Étienne GUYOT

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-06-24-008

Arrêté portant modification de la section prospective du
CESER Occitanie

